



Marseille, le 22 janvier 2018

Invitation presse

Installation de la cellule municipale d'échanges sur la radicalisation de Tarascon

En matière de lutte contre la radicalisation, l'action préventive est indispensable, afin de repérer en amont les individus ou en voie de radicalisation violente et d'éviter le passage à l'acte. Les maires, élus de proximité, ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine.

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône a donc souhaité que les maires du département soient associés de manière plus étroite à la prévention de la radicalisation, via la mise en place d'un dispositif novateur : les cellules municipales d'échanges sur la radicalisation (CMER).

L'objectif de ces CMER est triple :

- participer à la détection et au signalement des cas de radicalisation violente (sensibilisation, formation à la détection des signes de radicalisation, etc.) ;
- organiser les échanges d'informations entre la commune et l'Etat ;
- contribuer aux mesures d'accompagnement de certains individus, en appui de celles mises en œuvre au niveau départemental par la cellule d'écoute et d'appui aux familles sous l'égide de la préfecture de police.

Tarascon, qui s'inscrit dans un programme global de sécurité et de prévention (police municipale, CLSPD) est la deuxième ville du département à s'engager dans ce dispositif après Miramas en décembre dernier. Huit autres communes sont inscrites dans le processus, avec l'assistance d'un cabinet spécialisé mandaté par la préfecture de police.

Olivier de MAZIÈRES, préfet de police des Bouches-du-Rhône, et Lucien LIMOUSIN, maire de Tarascon, signeront le protocole d'installation de la cellule municipale d'échange sur la radicalisation :

**mercredi 24 janvier 2018 à 11 heures 30,
hôtel de Ville, salle des Consuls,
2 Place du Marché à Tarascon**

A l'issue de la signature, le préfet de police et le maire répondront aux questions des journalistes.

Les journalistes qui souhaitent assister à cette signature sont priés de s'accréditer auprès du bureau de la communication de la mairie de Tarascon. Contact : Katia BERTAUD - 04 90 91 51 29 – katia.beraud@mairie-tarascon13.fr.

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône – Bureau de la communication et du protocole

Mathieu DUROSELLE – 04.96.10.62.15 / 06.74.60.02.05 – mathieu.duroselle@interieur.gouv.fr

Malika KERCHE – 04.96.10.64.00 / 06.22.63.36.55 – malika.kerche@interieur.gouv.fr

Marie-Flore VALLON – 04.96.10.62.48 / 06.72.85.84.71 – marie-flore.vallon@interieur.gouv.fr

prefpolice13-communication@interieur.gouv.fr

www.bouches-du-rhone.gouv.fr



Préfecture de police des Bouches-du-Rhône



@prefpolice13